



Informations sur motif de licenciement

Par **mel_movie**, le **25/03/2011 à 11:48**

Bonjour, donc le vol est considere comme une faute lourde ? MERCI

Par **jurigeo**, le **25/03/2011 à 18:44**

Rien n'est aussi simple: la qualification de "vol" ne suffit pas. La faute lourde suppose une intention de nuire à l'employeur. Seul un tribunal est compétent (prud'hommes)